



**GRENOBLE ALPES  
MÉTROPOLE**



# **Dossier de presse**

---

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
VENDREDI 8 JUILLET 2022**



ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Délibération 15 - Siègle métropolitain - Validation de l'avant-projet définitif - Fixation du forfait définitif de Rémunération du maître d'œuvre et autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

# FUTUR SIÈGE MÉTROPOLITAIN : UNE RÉNOVATION EXEMPLAIRE

La réalisation du futur siège de la Métropole, dont la livraison est prévue pour 2026, répond à différents objectifs :

- regrouper en seul un lieu la majorité des agents métropolitains (1100 agents sur 1900) actuellement répartis sur 9 sites,
- réduire ainsi les consommations énergétiques (transports et bâtiments) et les coûts de fonctionnement,
- anticiper sur l'impact du réchauffement climatique en offrant des conditions de travail exemplaires aux agents,
- accueillir les usagers dans de bonnes conditions,
- symboliser l'engagement de la Métropole tant d'un point de vue social qu'écologique.

**La délibération votée ce vendredi 8 juillet acte l'avant-projet définitif (ADP) soit l'essentiel du projet.** Cette étape se fait à enveloppe quasiment constante du budget du projet, à moins de 50 millions d'euros, grâce à un important travail de maîtrise des dépenses. Il intègre en plus deux nouveautés :

- Des pompes à chaleur sur les eaux usées pour la production de chaud/froid. Cette solution, si elle représente un coût d'investissement, permet à terme de réduire les consommations et induit donc des économies pour la Métropole.
- Des stores extérieurs : ceux-ci permettent de limiter (jusqu'à 85%) la pénétration du rayonnement solaire à l'intérieur du bâtiment. Ils permettent de conserver dans la durée un meilleur confort thermique, et des meilleures conditions de travail pour les agents et agents.

Les futurs locaux seront labellisés « Passivhaus », signe de l'engagement fort de la Métropole afin d'en faire un **bâtiment exemplaire en termes de consommation d'énergie**. Les gains énergétiques induits généreront une source d'économies de 50% (estimation d'un gain de 20 M€ sur 30 ans) et garantiront le maintien des conditions de confort thermique dans la durée.

L'utilisation du **bois** au sein du projet sera privilégiée, notamment le bois massif de provenance locale. Le **végétal** aura une place dominante dans le projet, avec par exemple le maintien d'un espace vert en proximité du boulevard Jean Pain.

Le projet favorise également les déplacements modes doux en créant un lien piéton entre le parc Paul-Mistral et le Parc des Berges.

## La labellisation Passivhaus, c'est quoi ?

Passivhaus est un label allemand de performance énergétique dans les bâtiments. Signe d'une démarche engagée, ce label va plus loin que le label BBC (Bâtiment basse Consommation), qui correspond au niveau énergétique exigé dans la réglementation thermique 2012 pour les constructions neuves. Exigeant, le label PassivHaus a pour but de créer des bâtiments qui consomment très peu d'énergie.

Le bâtiment, neuf ou rénové, doit répondre à plusieurs critères de performance énergétique :

- Un besoin en chauffage inférieur à 15 kWh/m<sup>2</sup>/an ou une puissance de chauffe < 10 W/m<sup>2</sup>
- Un besoin en énergie primaire totale (électroménager inclus) inférieur à 120 kWh/m<sup>2</sup>/an
- Une parfaite étanchéité de l'enveloppe thermique n50 ≤ 0.6 h<sup>-1</sup>





## Le futur siège métropolitain en chiffres

**20 000 m<sup>2</sup>**

**1100**

postes de travail

**460**

places de  
stationnement vélo

Quantité  
d'énergie  
économisée :

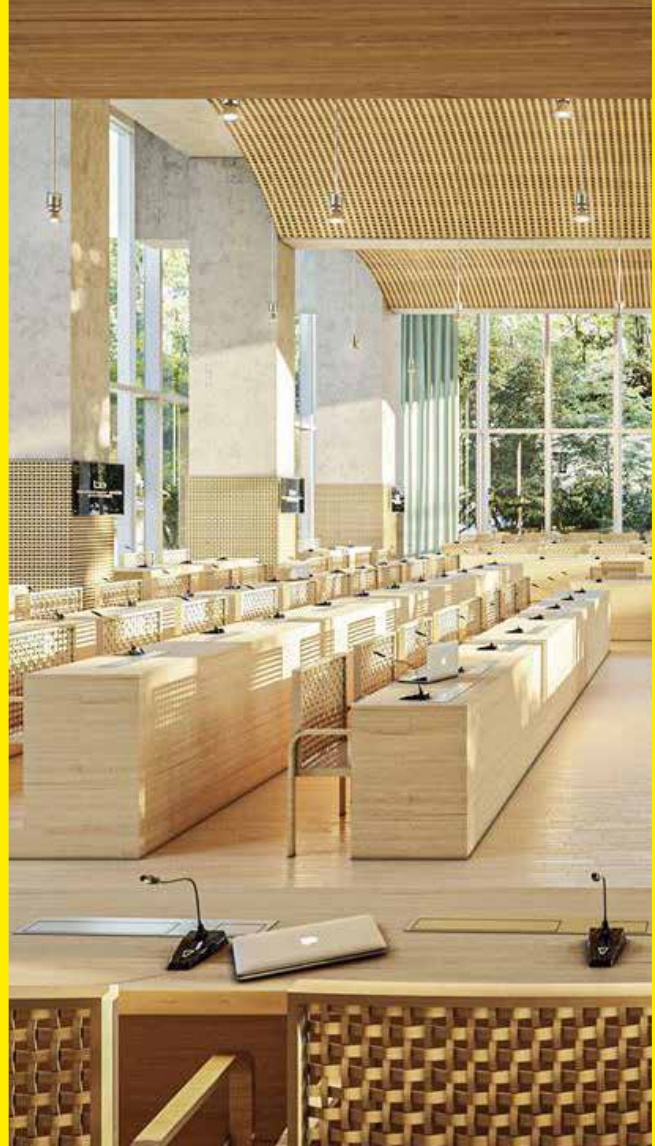
**1.8 GigaW**

économisés par an  
(consommation du futur  
Siège estimée à 1.3 GWH/  
an contre 3.1 GWH/an au-  
jourd'hui en intégrant tous  
les sites rapatriés (Forum,  
Obiou, Chanrion, Président,  
Prémalliance)

Estimation des  
économies d'énergie

**280 000 €**

la première année (2026),  
estimation de 20 millions d'euros économisés  
sur 30 ans (augmentation des coûts de 5% par an)



**Michelle Veyret,**

Vice-présidente chargée de l'administration générale,  
des ressources humaines et du patrimoine :

« Le futur siège métropolitain sera le symbole de l'engagement de la Métropole. Il sera exemplaire tant d'un point de vue écologique, grâce aux économies d'énergies réalisées ; que du point de vue social, grâce à de meilleures conditions de travail offertes aux agents et pour l'accueil du grand public en anticipant notamment sur l'augmentation des températures ; qu'enfin du point de vue démocratique, car il permettra aux élus de notre institution de construire et de débattre les politiques publiques qui nous concernent toutes et tous dans un cadre adéquat. »



TOURISME, ATTRACTIVITÉ, INNOVATION, UNIVERSITÉ ET QUALITÉ DE VIE

Délibération 29 - Transformation de l'Office de Tourisme Métropolitain en Agence Grenoble Alpes.

# L'OFFICE DE TOURISME GRENOBLE ALPES DEVIENT L'AGENCE GRENOBLE ALPES

Dans le cadre de sa compétence Promotion du Tourisme et attractivité, la Métropole a décidé de se doter d'une agence d'attractivité nommée « **Agence Grenoble Alpes** ».

La création de cette agence est l'**aboutissement d'un travail d'évolution de l'Office de Tourisme** entamé il y a un an avec l'intégration du volet économique « Invest in Grenoble » (ex-AEPI). En mai dernier, Grenoble Alpes Tourisme s'est également vu confier la mission d'animation et de déploiement de la marque de territoire Grenoble Alpes, en lien avec les partenaires de la démarche.

**La création de l'Agence vient concrétiser juridiquement cette évolution.**

L'Agence Grenoble Alpes a désormais les outils **pour travailler de manière transversale et collective sur toutes les questions d'attractivité : le tourisme d'affaire, le tourisme d'agrément, l'attractivité économique, et l'image globale du territoire.**

Parmi les enjeux de l'Agence dans les mois à venir :

- En matière de tourisme d'affaire : travailler sur des candidatures de territoire pour maximiser la visibilité sur les congrès et salons et améliorer la capacité d'accueil ;
- En matière de tourisme d'agrément, étoffer l'offre, y compris urbaine et convertir les séjours professionnels en séjours d'agrément.
- En matière d'attractivité, valoriser et promouvoir le territoire, notamment auprès des régions voisines, pour attirer de nouveaux talents.

La création de l'Agence va permettre la mise en œuvre d'une promotion globale à plus fort impact.

**Mélina Herenger,**

*Vice-présidente chargée du tourisme, de l'attractivité, de l'innovation, de l'université et de la qualité de vie :*

« La Métropole dispose désormais d'une véritable agence pluridisciplinaire qui va pouvoir mettre en place des opérations de valorisation du territoire, auprès des visiteurs, qu'ils viennent dans le cadre de loisirs ou pour raisons professionnelles, ou auprès de futurs habitants, investisseurs, étudiants, talents... qui viendraient s'installer dans la métropole. »





# LA MÉTROPOLE RÉNOVE ET SÉCURISE SES OUVRAGES D'ART



La Métropole gère plus de **1600 ouvrages d'art**, transférés par les 49 communes en 2015 et par le Département en 2017. Des ponts, des passerelles, des murs de soutènement... autant d'**équipements indispensables aux déplacements** des habitants de la région grenobloise ou de ses visiteurs, autant d'ouvrages vitaux pour la vie du territoire, qui nécessitent un entretien et une surveillance continus.

Depuis ces transferts, la Métropole s'attèle à un vaste chantier de recensement, de renforcement voire de reconstruction de ces ponts, passerelles et murs de soutènement. En 2017, elle avait voté une délibération-cadre définissant la politique de gestion des ouvrages d'art désormais métropolitains (connaissance du patrimoine, surveillance des ouvrages, entretien courant et spécialisé, gros entretien et rattrapage du retard). En 2019, une deuxième délibération avait permis d'établir des critères pour prioriser les interventions (enclavement, niveau de trafic, enjeux de la desserte...).

Cette nouvelle délibération apporte un **bilan de ces premières années de prise de compétences** :

- la connaissance du patrimoine se poursuit : 135 ouvrages ont été inspectés en 2021 (575 depuis 2017)
- la mise en sécurité et la réparation des ouvrages avance peu à peu : 18 ouvrages ont été mis en sécurité ou reconstruits en 2021 (79 depuis 2017 – 17 ouvrages prévus pour 2022)

- **le besoin d'interventions est toujours plus important malgré la mobilisation renforcée de la Métropole.** En 2021, 24 nouveaux ouvrages ont été identifiés comme très dégradés ou en péril.

**Ce dernier constat amène la Métropole à voter à l'occasion de ce conseil une nouvelle règle de priorisation des interventions (par priorité décroissante de 1 à 5).**

**Sylvain Laval,**

*Vice-président de Grenoble Alpes Métropole chargé de l'espace public, de la voirie, des infrastructures cyclables et des mobilités douces :*

« Les ouvrages d'art : ponts, passerelles, sont un enjeu du quotidien pour les déplacements des habitants, en voiture, en vélo, à pied ou en transports en commun. Ils sont ce qui permet l'accès aux commerces, aux équipements publics, aux loisirs, à leur lieu de travail, etc... Cela touche à la qualité de vie au quotidien et à la sécurité des habitants ! Ils sont donc, depuis la prise de compétence par la Métropole, un dossier prioritaire et ils continueront de l'être dans les années à venir comme le prouvent les 55,7 M€ prévus à cet effet dans le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026. »



**ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES**

*Délibération 50 - Échangeur du Rondeau - Avenant n°1 à la convention de financement relative à la mise en œuvre des travaux*

# A 480 / RONDEAU : BIENTÔT LA TROISIÈME VOIE

**Les travaux autour de l'échangeur du Rondeau, réalisés dans le cadre du projet de réaménagement de l'A480, ont pour objectif de fluidifier la circulation en séparant les différents flux.**

Une tranchée couverte de 290 m va être créée afin d'accueillir les automobilistes de la RN87 (Rocade Sud), et de nouvelles voiries latérales recevront les flux de transit locaux (comme ceux de la RD6 en direction de Seyssins ou de la zone Technisud). Ces voies parallèles sont actuellement en cours de réalisation et ont nécessité d'allonger trois ponts se trouvant dans cette zone : celui de la voie ferrée, celui de la rue Léon Fournier et celui du cours de la Libération.

Parmi les autres réalisations, une passerelle piétons/cycles de 224 mètres sera construite afin de franchir l'A480, et la bretelle d'accès à la RN87 depuis l'A480 en provenance de Grenoble sera doublée.

**Le réaménagement de l'échangeur du Rondeau devrait se terminer courant 2024.**

Initialement inscrite au contrat de plan État Région (CPER) 2015-2020 pour un montant de 80 M€ répartis entre l'État (34,5 M€), Grenoble Alpes Métropole (22,75 M€), le Département de l'Isère (16,75 M€) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (6 M€), l'opération a dû être réévaluée. Ceci, en raison de révisions des prix liées au contexte international actuel mais aussi des résultats des études opérationnelles et des

procédures environnementales, des contraintes réglementaires sur les ouvrages souterrains et de la qualité des aménagements paysagers et des continuités cyclables demandées. Ainsi, 24,4 M€ supplémentaires vont être mobilisés. L'État apportant un supplément de 14,19M€, et le Département de 4,33 M€.

**La Métropole augmente, elle, son apport de 5,88 M€.**

**Sylvain Laval,**  
*Vice-président de Grenoble Alpes Métropole chargé de l'espace public, de la voirie, des infrastructures cyclables et des mobilités douces :*

« 100 000 véhicules empruntent chaque jour l'A480. Le chantier de réaménagement est colossal mais il va permettre de fluidifier la circulation, de diminuer les temps de trajets des automobilistes et d'améliorer la qualité de l'air et l'intégration paysagère. Il faut encore un peu de patience, mais après le week-end du 14 juillet, une étape importante va être franchie : l'ouverture d'une troisième voie de circulation entre le pont des Martyrs à Grenoble et le Rondeau. »





**CYCLE DE L'EAU**

*Délibération 72 - Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du traitement de temps de pluie, la création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement et de locaux techniques à l'usine de dépollution des eaux usées (UDEP)*

*AQUAPOLE : autorisation au Président à signer le marché*

# POURSUITE DE LA MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION D'AQUAPOLE



L'usine de dépollution des eaux usées (UDEP) Aquapole, située sur le territoire de la commune de Fontanil-Cornillon traite les eaux usées **en provenance de 55 communes - dont 41 appartiennent à Grenoble Alpes Métropole - représentant environ 480 000 habitants.**

La Métropole prend en charge la collecte, le transit et le traitement des eaux usées depuis le point de raccordement des usagers jusqu'au rejet en milieu naturel après traitement en station d'épuration, ainsi que la collecte des eaux pluviales.

L'usine d'épuration Aquapole présente un niveau de performance parfaitement conforme vis-à-vis de la réglementation. Cependant, les performances par temps de pluie sont fragiles du fait de la sollicitation extrême des ouvrages. **Des travaux vont donc être réalisés pour optimiser et poursuivre sa modernisation.**

Le projet permettra :

- l'augmentation de la capacité hydraulique de prétraitement et de traitement primaire de l'usine de dépollution des eaux usées ;
- la création d'une unité réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement qui permettra le recyclage des graisses dans la production de biogaz et celui des sables dans les travaux sur les réseaux d'assainissement ;
- la création d'un local d'accueil pour les visites du parcours pédagogique.

**Anne-Sophie Olmos,**  
*Vice-présidente de Grenoble Alpes Métropole chargée du cycle de l'eau :*

« Cette délibération est votée alors que Grenoble Capitale Verte Européenne a dédié le mois de juillet à l'eau. Dans ce cadre, la Métropole met en place plusieurs animations, dont des visites d'Aquapole, pour sensibiliser le grand public au cycle de l'eau. Car nous en sommes tous conscients, avec les épisodes de sécheresse que nous traversons régulièrement : l'eau est une ressource précieuse à gérer intelligemment. Aquapole est un maillon important du recyclage de cette ressource, pour que les eaux usées et les eaux des pluies, soient restituées propres à la nature. »



**PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**

*Délibération 87 - Dotation financière 2022 de l'association APASE et convention annuelle d'objectifs et de moyens*

**PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**

*Délibération 88 - Dotation financière 2022 de l'association CODASE et convention annuelle d'objectifs et de moyens*

# PRÉVENTION SPÉCIALISÉE : LA MÉTROPOLE RENFORCE SON ENGAGEMENT



**La Métropole est compétente en matière de prévention spécialisée** depuis 2017. Dans ce cadre, elle a pour objectif de **renforcer les liens entre les jeunes en voie de marginalisation, de rupture sociale ou d'isolement avec le reste de la société et les structures et services de droit commun**, et éviter pour certains de basculer dans la délinquance.

Grenoble Alpes Métropole met en œuvre sa compétence en **déployant une cinquantaine d'éducateurs spécialisés sur le territoire via deux associations** ayant statut d'ESSMS (Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) :

- **le CODASE** (Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative) qui mène des actions sociales, médico-sociales et socio-judiciaires en Isère en direction d'enfants, d'adolescents, de jeunes majeurs et d'adultes vulnérables du fait de leur besoin de protection, d'éducation, d'hébergement, d'accompagnement et de soin.
- **l'APASE** (Association Pour la Promotion de l'Action Socio-Educative) qui œuvre à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu sur une partie du territoire communal.

Plusieurs **missions** sont confiées à ces associations : mener un travail de rue pour «aller-vers» les jeunes en fragilité, articuler l'accompagnement collectif et individuel, travailler en équipe et en partenariat avec les acteurs du territoire (CISPD, cellules de veilles mineurs, coordinations avec les établissements scolaires ou acteurs jeunesse, etc), proposer des chantiers éducatifs aux jeunes,

développer des projets variés, éventuellement montés en partenariat avec les communes, les structures jeunesse et familles du territoire.

Les délibérations 87 et 88 visent à **renouveler et augmenter l'engagement de la Métropole auprès de ces associations et de leurs éducateurs spécialisés qui vont voir leur rémunération augmentée suite au Ségur 2, pris en charge en partie par la Métropole grenobloise**. Le budget est constitué principalement de la masse salariale que représentent **les postes éducatifs, les projets** que mènent au fil de l'année les éducateurs avec les jeunes et quelques investissements.

**Pierre Bejjaji,**  
*Conseiller métropolitain délégué à la prévention de la délinquance et à la prévention spécialisée :*

« La prévention spécialisée n'est pas la plus connue des compétences métropolitaines, et pourtant ! La Métropole est l'une des rares en France à consacrer près de 4,2 millions d'euros - un budget en augmentation - pour que des éducateurs puissent agir dans les communes pour prévenir les mises en danger, les risques de rupture, de désocialisation voire d'entrée dans la délinquance. Ils sont là pour accompagner les jeunes vers l'autonomie, les orienter par le développement de savoirs, savoir-faire, et de savoir-être. Ils font un travail de terrain absolument essentiel ! »



# UN FUTUR PENSÉ AVEC LES HABITANTS POUR LA FRICHE ALLIBERT

La friche industrielle de l'ancienne entreprise Allibert constitue l'une des dernières réserves foncières de la première couronne métropolitaine. La Métropole souhaite y développer **une zone d'activités économiques productives et industrielles autour des filières de la transition écologique et énergétique**. Elle ambitionne pour ce site une **requalification urbaine générale du site** et de sa périphérie immédiate, en le positionnant comme une véritable entrée de Grandalpe.

Dans la perspective de cette future opération d'aménagement métropolitaine, **une concertation a été engagée avec les habitants et les acteurs du secteur**. Réunions publiques, cahiers de concertation, consultation en ligne, ateliers, etc... plusieurs outils ont été mis à disposition du grand public à **l'automne 2021 et l'hiver 2022. Environ 150 personnes se sont exprimées à l'occasion de cette concertation, sur différentes thématiques.**

Les participants ont dans l'ensemble validé la vocation économique du projet même s'ils ont exprimé le souhait qu'il puisse y avoir d'autres activités notamment de loisirs ou des services. Ils se sont exprimés

sur les formes urbaines qu'ils espèrent compactes et de hauteurs différentes, sur la nécessité d'améliorer les circulations pour tous les modes de transport et notamment le vélo, sur la volonté d'avoir des espaces végétalisés, etc...

Le fruit de cette concertation va permettre à la Métropole d'avancer dans la définition du projet de requalification du secteur ex-Allibert.

**Renzo Sulli,**  
*Vice-président de Grenoble Alpes Métropole chargé des grands projets d'aménagement et du renouvellement urbain :*

« Le secteur ex-Allibert a depuis trop longtemps une image décriée. Il est temps de passer au concret et de réaménager cette friche avec un projet à la hauteur de son potentiel. La consultation avec les habitants a été riche. Elle a permis de voir quelles étaient leurs priorités : les mobilités, la hauteur des bâtiments, la végétalisation des espaces... nous allons enfin pouvoir mettre ce projet sur les rails ! »



## CONTACTS PRESSE

---

**THIBAUD FRECHET**

**Cabinet du Président**

thibaud.frechet@grenoblealpesmetropole.fr

06 31 93 50 63

---

**ALEXANDRA COUTURIER**

**Relations médias**

alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr

06 09 60 16 38